



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de :

~~(1) permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation -~~ **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Madame BOLY**

Le terrain concerné est situé à MARCHOVELETTE, Rue de la Chasse, sur la parcelle cadastrée Sion C n° 211 E

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° visant : *"La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions";*

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables sur rendez-vous à l'adresse suivante : Rue Goffin, 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du Service urbanisme, téléphone 081/83.02.70 ou 081/83.02.55 ou 081/83.02.83 – mail : urbanisme@ferneldmont.be, dont le bureau se trouve à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, rue Goffin, 2.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/10/2026 au 26/10/2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Goffin, 2 – 5380 NOVILLE-LES-BOIS
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@ferneldmont.be ou urbanisme@ferneldmont.be